

Les créateurs d'entreprises individuelles en 2022 : plus de jeunes et plus de femmes que vingt ans auparavant

En 2022, les immatriculations de nouvelles entreprises individuelles sont cinq fois plus nombreuses qu'en 2002. Depuis 2018, cette hausse est essentiellement portée par les micro-entrepreneurs. En 2022, ils représentent 84 % des créateurs indépendants, qui fondent une entreprise individuelle classique ou comme micro-entrepreneur.

Entre 2002 et 2018, les créateurs d'entreprises individuelles classiques avaient de plus en plus d'expérience dans l'activité créée, mais ce n'est pas le cas pour les créateurs les plus récents. En 2022, une petite majorité des créateurs d'entreprises individuelles classiques sont novices dans l'activité créée (51 %). Les entrepreneurs individuels classiques qui ont démarré leur activité en 2022 sont deux fois plus nombreux à conserver une autre activité professionnelle que ceux de 2002 (25 % contre 13 %). Plus jeunes qu'avant, 32 % des créateurs d'entreprises individuelles classiques ont moins de trente ans en 2022 contre 23 % en 2002. Depuis 2018, les femmes représentent la moitié des nouveaux entrepreneurs individuels classiques contre un tiers en 2002.

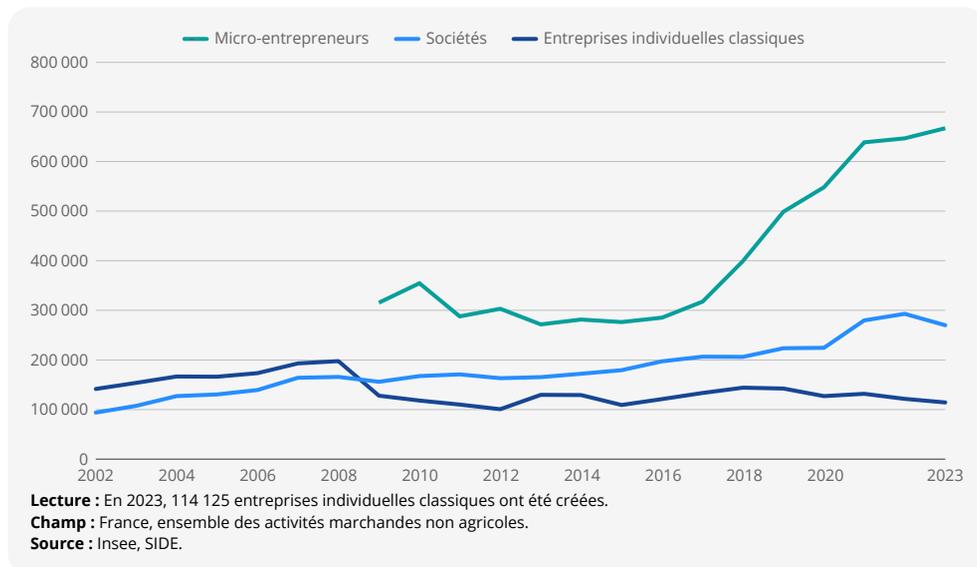
Depuis la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur en 2009, devenu micro-entrepreneur en 2014, les micro-entrepreneurs sont de plus en plus nombreux à créer leur entreprise dans un domaine différent de leur métier d'origine : 57 % des nouveaux micro-entrepreneurs en 2022, contre 43 % en 2010. Un sur cinq est formé à la création d'entreprise en 2022, comparé à un sur huit en 2010. Comme pour les créateurs d'entreprises individuelles, les micro-entrepreneurs ayant démarré leur activité en 2022 sont plus jeunes qu'en 2010. Un tiers ont moins de trente ans contre un cinquième en 2010. Les femmes restent minoritaires mais sont de plus en plus nombreuses (46 % en 2022 contre 38 % en 2010).

En 2022, année du lancement de la huitième cohorte de créateurs d'entreprise interrogée par le dispositif Sine depuis 1994, le nombre de **créations d'entreprises** en France atteint un niveau record avec 1 062 000 immatriculations dans le secteur marchand non agricole ► [source](#). Ces entreprises se partagent en 293 000 sociétés (personnes morales) et 769 000 entreprises individuelles (personnes physiques), au sein desquelles figurent 647 000 **micro-entrepreneurs**, les 122 000 autres étant qualifiées d'entreprises individuelles classiques ► [figure 1](#). En vingt ans, le nombre d'entreprises créées chaque année a plus que quadruplé : en 2022, trois fois plus de sociétés sont créées qu'en 2002 et cinq fois plus d'entreprises individuelles.

En janvier 2009 est entré en vigueur le régime de l'auto-entrepreneur, appelé micro-entrepreneur depuis 2014. Ce régime est accessible en deçà de certains plafonds de chiffre d'affaires et attire par définition les projets les plus modestes, nécessitant peu de moyens financiers au démarrage ; il a profondément changé le paysage de la création d'entreprise. Les plafonds de chiffre d'affaires y régissant l'accès ont été revalorisés tous les trois ans entre 2009 et 2015 puis ont doublé en janvier 2018, favorisant une accélération des créations sous ce régime.

Le micro-entrepreneuriat, auquel les professions réglementées comme les professions libérales de santé ou les professions juridiques ne sont pas éligibles, concerne plus fréquemment les nouvelles entreprises des secteurs de services aux ménages, de l'enseignement, des activités de services administratifs et de soutien et des activités spécialisées, scientifiques et techniques. De ce fait, l'arrivée de ce nouveau régime a modifié en profondeur le profil sectoriel des nouvelles entreprises individuelles dites « classiques », c'est-à-dire hors micro-entrepreneurs, avec en particulier une hausse du poids des activités de la santé.

► 1. Créations annuelles d'entreprises du secteur marchand non agricole depuis 2002



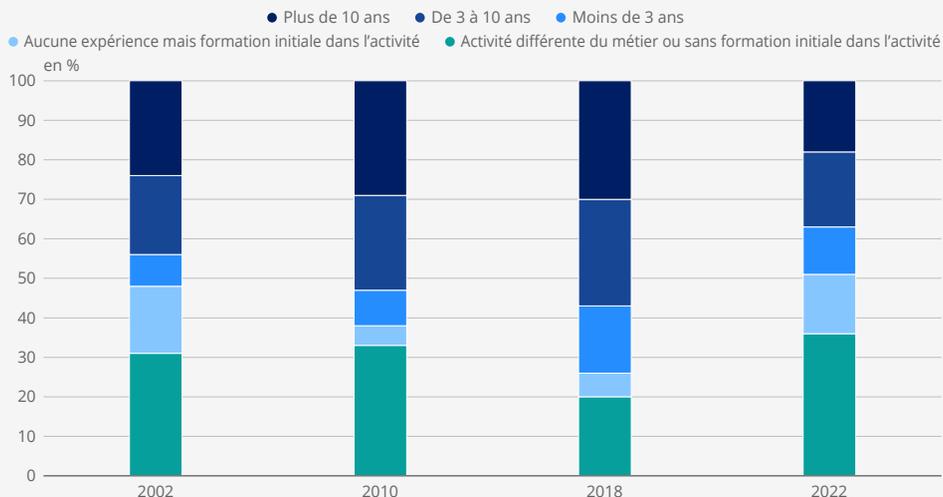
Dès 2009, les micro-entreprises représentaient 53 % des entreprises créées toutes catégories confondues, pour atteindre 61 % en 2022, et même 84 % parmi les seules entreprises individuelles. À compter de 2018, la hausse du nombre d'entreprises créées a été essentiellement portée par les micro-entrepreneurs, tandis que les créations d'entreprises individuelles classiques se sont tassées. En effet, de 2002 à 2008, le nombre d'immatriculations de nouvelles entreprises individuelles augmentait de 6 % en moyenne par an et celles de sociétés de 10 % par an. À la création du régime de l'auto-entrepreneur en 2009, le nombre de créations d'entreprises individuelles classiques a chuté de 35 %. De 2009 à 2017, elles ont été quasi stables (+0,5 % par an) puis ont à nouveau diminué à partir de 2018, année du doublement des plafonds d'accès au statut de micro-entrepreneur (-4 % par an de 2018 à 2022). De leur côté, les créations de sociétés ont baissé ponctuellement en 2009 (-6 %) puis retrouvé un rythme de croissance robuste entre 2010 et 2022, quoique plus faible qu'avant 2008 (+5 % par an en moyenne).

Au-delà du nombre d'entreprises créées, le portrait des nouveaux entrepreneurs, comme les projets qu'ils portent, ont évolué en vingt ans. Pour se concentrer sur les indépendants, le champ des créateurs d'entreprises considérés dans la suite de l'étude est restreint aux personnes physiques : les entrepreneurs individuels classiques et les micro-entrepreneurs. En effet, les créateurs de sociétés regroupent des profils très variés qui ne relèvent souvent pas du travail indépendant. En 2022, 40 % des créateurs de sociétés ne sont pas seuls à l'origine de la création de leur entreprise, mais créent à plusieurs ou sous l'égide d'un groupe. De plus, certains optent parfois pour le statut de salariés. Entrepreneurs individuels classiques et micro-entrepreneurs constituent deux populations distinctes dès la création du régime du micro-entrepreneur, et qui se transforment au fil du temps, au rythme des modifications de ses conditions d'accès.

En 2022, la moitié des créateurs d'entreprises individuelles classiques sont novices dans l'activité créée

De 2002 à 2018, la part de créateurs d'entreprises individuelles classiques avec beaucoup d'expérience dans l'activité qu'ils créent augmente : de 24 % ayant plus de dix ans d'expérience en 2002 à 30 % en 2018 ► **figure 2**. Cela est différent en 2022 puisque seuls 18 % des créateurs ont plus de dix ans d'expérience.

► 2. Répartition des créateurs d'entreprises individuelles classiques selon leur expérience dans l'activité créée



Lecture : 24 % des créateurs d'entreprises individuelles classiques de 2002 avaient plus de 10 ans d'expérience dans l'activité créée.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles et non financières, entreprises individuelles créées et actives l'année considérée, hors micro-entrepreneurs. Champ unifié pour la comparaison entre cohortes.

Source : Insee, enquêtes Sine 2002, 2010, 2018 et 2022, première interrogation.

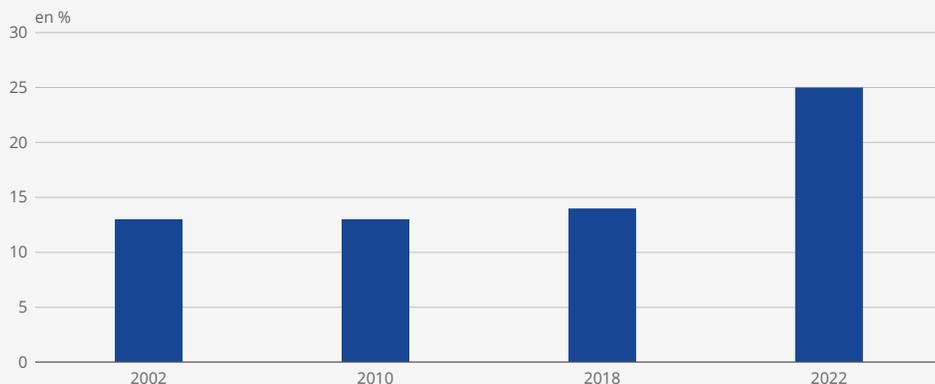
Les créateurs de 2022 sont les moins expérimentés parmi les quatre cohortes étudiées (2002, 2010, 2018 et 2022). En effet, la moitié sont sans expérience dans leur activité : 36 % exercent dans une activité différente de leur métier ou formation initiale et 15 % n'ont pas encore acquis d'expérience bien que créant une entreprise dans la branche de leur formation initiale. Cette proportion de créateurs inexpérimentés est similaire à 2002 mais deux fois supérieure à 2018 (26 %). Entre 2018 et 2022, la part de projets dans une activité différente du métier d'origine est celle qui a le plus augmenté, qu'ils soient portés par d'anciens salariés ou des indépendants. De plus, les créateurs d'entreprises individuelles classiques ont de moins en moins suivi de formation particulière pour réaliser leur projet de création au fil des années (de 37 % en 2002 à 23 % en 2022), soit parce qu'ils ne le jugeaient pas nécessaire, soit car ils n'ont pas pu y accéder pour diverses raisons (manque de moyens, de temps, etc.).

Dans la majorité des cas, la crise sanitaire de la Covid-19 n'a pas eu d'impact sur les projets de création d'entreprises de l'année 2022. Si 5 % des créateurs déclarent qu'ils n'auraient pas créé d'entreprise sans cette crise, 76 % mentionnent qu'elle n'a pas eu d'impact sur leur projet de création. La pandémie a aussi retardé 14 % des projets aboutis et en a accéléré 5 % [Becquet, Richet, 2024].

En 2022, un quart des créateurs ont une autre activité en plus de leur entreprise individuelle classique

Les nouveaux entrepreneurs individuels de 2022 conservent plus souvent que ceux des cohortes précédentes une autre activité rémunérée (salariée ou non) à la fin de l'année de la création de leur entreprise ► **figure 3**. De 2002 à 2018, seuls 13 % ou 14 % des entrepreneurs individuels cumulaient leur nouvelle activité avec un autre emploi à la fin de l'année de la création. En 2022, cette part a presque doublé (25 %).

► 3. Part des créateurs d'entreprises individuelles classiques ayant une autre activité rémunérée



Lecture : 13 % des créateurs d'entreprises individuelles classiques de 2002 avaient une autre activité professionnelle rémunérée à la fin de l'année de la création.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles et non financières, entreprises individuelles créées et actives l'année considérée, hors micro-entrepreneurs. Champ unifié pour la comparaison entre cohortes.

Source : Insee, enquêtes Sine 2002, 2010, 2018 et 2022, première interrogation.

En 2002, 55 % des créateurs d'entreprises individuelles classiques étaient éloignés de l'emploi avant la création : ils se déclaraient chômeurs ou avaient une autre situation sans activité professionnelle (hors étudiants). Cette part a baissé progressivement après la création du régime du micro-entrepreneur, suggérant un possible report des créateurs avec ces caractéristiques vers ce régime ► **encadré**. En 2022, les créateurs éloignés de l'emploi ne représentent plus que 29 % des créateurs d'entreprises individuelles classiques. Les étudiants juste avant la création sont quant à eux de plus en plus nombreux au sein des créateurs d'entreprises individuelles classiques : ils étaient 4 % en 2002 et sont 15 % en 2022. En 2022, la majorité de ces étudiants créateurs créent une entreprise à l'issue de leurs études (78 %) et se lancent dans la vie professionnelle, tandis que les autres travaillent tout en continuant leurs études.

► Encadré – En 2022, deux nouveaux micro-entrepreneurs sur trois n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime

En 2022, 35 % des micro-entrepreneurs immatriculés dans l'année déclarent qu'ils auraient tout de même créé une entreprise si le régime du micro-entrepreneur n'existait pas. Pour ceux-ci, le régime du micro-entrepreneur s'est substitué à d'autres formes juridiques (entreprise individuelle classique ou société). En 2010, un an après l'entrée en vigueur du micro-entrepreneuriat, cette part était la plus faible avec 24 % des micro-entrepreneurs immatriculés dans l'année qui auraient maintenu la création de leur entreprise sous une autre forme juridique. En 2018, année du doublement des seuils de chiffre d'affaires y octroyant l'accès, cette part atteignait 43 %. C'est dans le secteur des activités financières et d'assurance que la part de micro-entrepreneurs qui auraient tout de même créé une entreprise si ce régime n'existait pas est la plus grande (41 % en 2022).

Depuis 2010, la simplicité des démarches est l'avantage le plus fréquemment évoqué par les micro-entrepreneurs (66 % en 2022). Au fil du temps, la fiscalité avantageuse du régime de la micro-entreprise est moins souvent mise en avant (40 % des micros-entrepreneurs citaient cet avantage en 2010, contre 30 % en 2022). Une faible part des micro-entrepreneurs ne discerne aucun avantage particulier à ce régime, mais cette part tend à s'accroître (de 2 % en 2010 à 12 % en 2022).

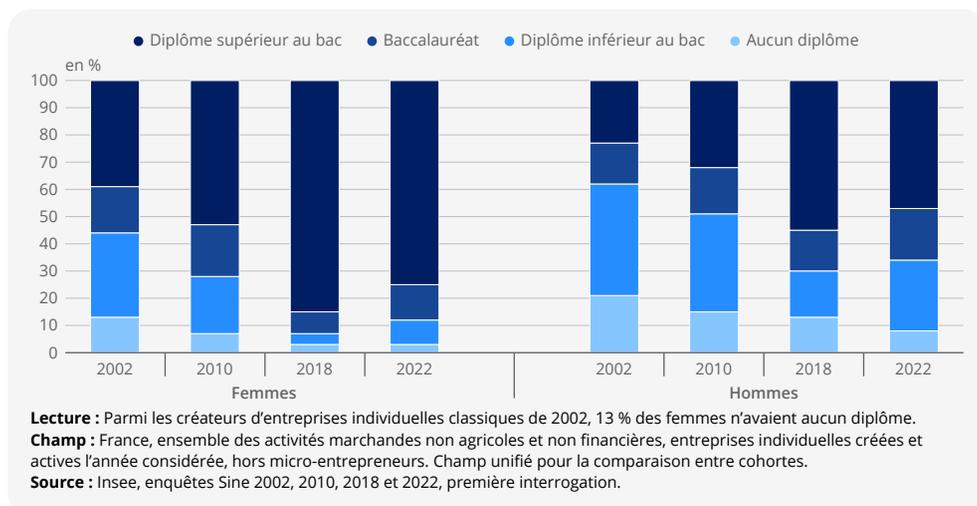
La moitié des créateurs d'entreprises individuelles classiques sont désormais des femmes

En vingt ans, la population des nouveaux entrepreneurs individuels classiques s'est féminisée : en 2002, trois créateurs sur dix étaient des femmes, contre cinq sur dix depuis 2018. Par ailleurs, les créateurs d'entreprises individuelles classiques sont de plus en plus jeunes : 32 % ont moins de 30 ans en 2022 contre 23 % en 2002. Les créateurs âgés de 30 à 49 ans sont donc moins nombreux mais restent majoritaires, leur part étant passée de 63 % à 52 %.

Le rajeunissement global des créateurs entre 2002 et 2022 est surtout porté par les femmes. Parmi les créatrices, la part des moins de 30 ans a augmenté de 11 points pour atteindre 35 %, au détriment de toutes les autres tranches d'âge. Parmi les hommes, la baisse du poids des créateurs d'âge intermédiaire a eu pour contrepartie à la fois une hausse de la part des jeunes (+5 points à 28 %) et de celle des plus âgés (+6 points pour les créateurs de 50 ans ou plus, à 20 %).

En 2022, les créateurs d'entreprises individuelles classiques sont plus diplômés que ceux de 2002. Cette élévation du niveau de diplôme concerne les femmes comme les hommes, mais les écarts entre eux demeurent marqués. En effet, pour les quatre cohortes, les créatrices sont plus diplômées que les créateurs : quatre femmes sur dix possédaient un diplôme du supérieur en 2002 contre deux hommes sur dix ► **figure 4**. En 2022, trois quarts des femmes sont diplômées du supérieur (75 %), contre la moitié des hommes (47 %). Cet écart est lié à la spécialisation sectorielle genrée des entreprises créées. Les créateurs sont en effet plus diplômés au sein des nouvelles entreprises de la santé et de l'action sociale, et des activités spécialisées, scientifiques et techniques, secteurs plus féminisés, tandis que ceux de la construction ou du transport, où les hommes sont majoritaires, sont moins diplômés.

► 4. Répartition par diplôme des créateurs d'entreprises individuelles classiques, selon le sexe et l'année de création



En 2022, un quart des entreprises individuelles classiques sont créées dans la santé et l'action sociale

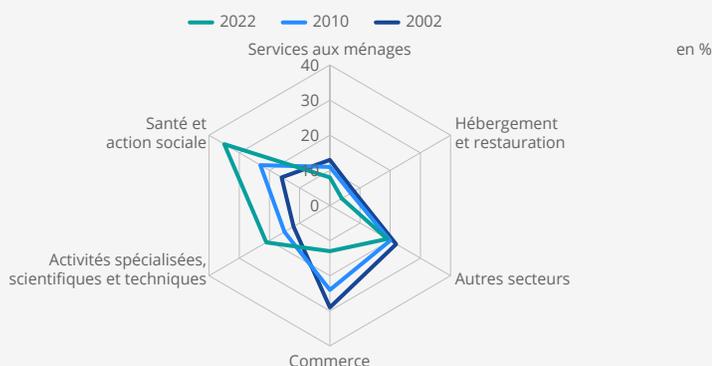
En vingt ans, la répartition par secteur d'activité des entreprises individuelles classiques nouvellement créées a évolué, notamment du fait de la création du régime du micro-entrepreneur et de l'évolution de ses plafonds d'accès. Les parts de deux secteurs ont nettement baissé : la construction (22 % en 2002, contre 9 % en 2022) et le commerce (25 % contre 10 %). Les activités de la santé et de l'action sociale sont de plus en plus représentées (8 % à 25 %), suivies par les activités spécialisées,

scientifiques et techniques (de 11 % à 19 %). Dans ces deux derniers secteurs, de nombreuses activités ne sont pas éligibles au régime du micro-entrepreneur : médecins, infirmiers, sages-femmes, activités juridiques et comptables.

Parmi les projets conduits par des femmes, le commerce, qui était le secteur d'activité le plus répandu en 2002 (29 %), est désormais en troisième position avec 13 % des projets créés en 2022 ► **figure 5**. À l'inverse, celui de la santé et action sociale est passé de 16 % à 35 %, en première position en 2022. Les activités spécialisées, scientifiques et techniques sont remontées de la quatrième place à la deuxième (de 12 % à 21 %) tandis que les activités de services aux ménages ont perdu du terrain (de 13 % à 8 %).

► 5. Poids des différents secteurs d'activités dans les entreprises individuelles classiques créées

a. Femmes



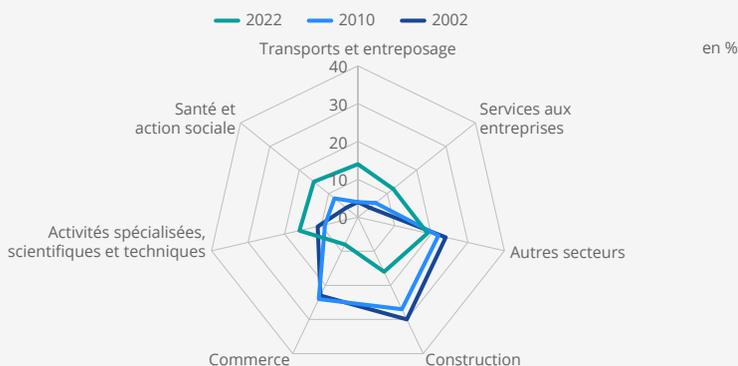
Note : Les cinq secteurs détaillés sont les plus fréquents pour les femmes en 2002 ou 2022.

Lecture : Parmi les entreprises individuelles classiques créées en 2002 par des femmes, 29 % avaient une activité principale dans le secteur du commerce.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles et non financières, entreprises individuelles créées et actives l'année considérée, hors micro-entrepreneurs. Champ unifié pour la comparaison entre cohortes.

Source : Insee, enquêtes Sine 2002, 2010 et 2022, première interrogation.

b. Hommes



Note : Les six secteurs détaillés sont les plus fréquents pour les hommes en 2002 ou 2022.

Lecture : Parmi les entreprises individuelles classiques créées en 2002 par des hommes, 30 % avaient une activité principale dans le secteur de la construction.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles et non financières, entreprises individuelles créées et actives l'année considérée, hors micro-entrepreneurs. Champ unifié pour la comparaison entre cohortes.

Source : Insee, enquêtes Sine 2002, 2010 et 2022, première interrogation.

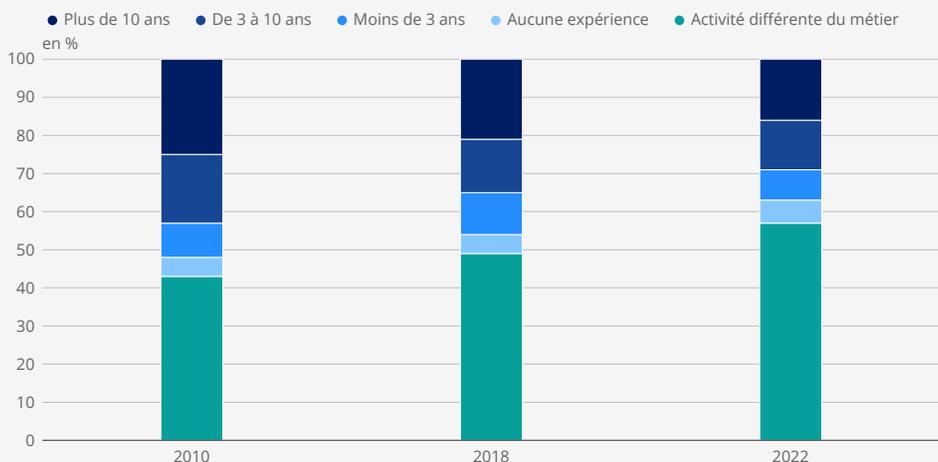
Au sein des créations portées par des hommes, les secteurs de la construction et du commerce représentaient à eux deux plus de la moitié des entreprises individuelles classiques créées en 2002, mais n'en totalisent plus que le quart en 2022. En particulier, le poids du commerce a été divisé par trois (de 23 % à 8 %). Les activités créées sont plus diverses qu'il y a vingt ans, avec quatre secteurs représentant chacun environ 15 % des entreprises individuelles classiques créées : la construction, les activités spécialisées, scientifiques et techniques, la santé et action sociale et les transports. Ces deux derniers secteurs représentaient chacun moins de 4 % des projets en 2002.

Les créateurs d'entreprises individuelles qui étaient étudiants juste avant la création lancent principalement leur entreprise dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques : de 40 à 44 % selon les années. Le second secteur avec le plus de créations est celui de la santé et action sociale, qui a doublé en vingt ans : de 19 % des étudiants créateurs d'entreprises individuelles en 2002 à 37 % en 2022. Parmi ceux qui fondent une entreprise à l'issue de leurs études, neuf entreprises individuelles classiques sur dix sont créées dans ces deux secteurs. Il s'agit notamment de diplômés en santé ou en droit qui s'installent en tant que professions libérales, et qui, pour certains, ne sont pas éligibles au régime du micro-entrepreneur.

57 % des micro-entrepreneurs créent une activité différente de leur métier d'origine en 2022, contre 43 % en 2010

Le profil des micro-entrepreneurs a, lui aussi, notablement changé depuis la création du statut de l'auto-entrepreneur en 2009. Entre 2010 et 2022, la part de micro-entrepreneurs démarrant une activité dans un domaine différent de leur métier ou formation initiale s'est accrue, de 43 % en 2010 à 57 % en 2022 ▶ **figure 6**. Les femmes sont plus enclines que les hommes à se lancer dans une activité différente de leur métier d'origine. L'écart augmente sur la période considérée : en 2022, 62 % des micro-entrepreneuses sont dans ce cas, soit 9 points de plus que les hommes, contre un écart de 3 points en 2010.

▶ 6. Répartition des micro-entrepreneurs immatriculés et dont l'activité a démarré dans l'année selon leur expérience dans l'activité créée



Lecture : 25 % des micro-entrepreneurs immatriculés et dont l'activité a démarré en 2010 avaient plus de 10 ans d'expérience dans l'activité créée.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles et non financières, micro-entrepreneurs immatriculés et actifs l'année considérée. Champ unifié pour la comparaison entre cohortes.

Source : Insee, enquêtes Sine 2010, 2018 et 2022, première interrogation.

En 2022, 36 % des nouveaux micro-entrepreneurs ont une autre activité rémunérée, une part plus élevée que parmi les entrepreneurs individuels classiques (25 %). Leur nouvelle entreprise est considérée comme une activité de complément, destinée à fournir un revenu d'appoint par opposition à une source principale de revenu, pour près de la moitié des nouveaux micro-entrepreneurs de 2022 (47 %), contre 42 % en 2010.

La création d'une entreprise sous le régime du micro-entrepreneur nécessite souvent peu de moyens. Les trois quarts des projets sont lancés avec moins de 2 000 euros au démarrage, une proportion stable depuis 2010.

Un micro-entrepreneur sur cinq formé pour créer son entreprise en 2022, un sur huit en 2010

Avec le doublement en 2018 des plafonds de chiffre d'affaires donnant accès au régime du micro-entrepreneur, la population des créateurs sous ce régime a évolué. Les micro-entrepreneurs qui ont créé et démarré leur activité en 2018 étaient ainsi deux fois plus formés en vue de réaliser leur projet de création d'entreprise que leurs prédécesseurs de 2010 (27 % contre 12 %). Cet effet s'estompe un peu en 2022, avec 21 % des micro-entrepreneurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations. En 2022, 55 % des micro-entrepreneurs ayant suivi une ou plusieurs formations pour créer leur entreprise ont bénéficié d'une formation métier, 25 % une formation à la gestion et 34 % un autre type de formation (commerciale, marketing, communication, web, etc.)

Parmi les micro-entrepreneurs ayant démarré leur activité en 2022, 35 % étaient salariés avant la création de leur entreprise et 30 % se déclaraient chômeurs. Les étudiants, les autres personnes qui n'avaient pas d'activité professionnelle juste avant la création (retraités, parents au foyer, etc.), et ceux qui étaient auparavant déjà chefs d'entreprise représentent chacun 11 à 12 % des nouvelles immatriculations. En douze ans, le poids des étudiants parmi les nouveaux micro-entrepreneurs a quadruplé (de 3 % en 2010 à 12 % en 2022). En 2022, 70 % des étudiants qui démarrent comme micro-entrepreneurs n'ont pas terminé leurs études.

46 % de femmes parmi les nouveaux micro-entrepreneurs de 2022 contre 38 % en 2010

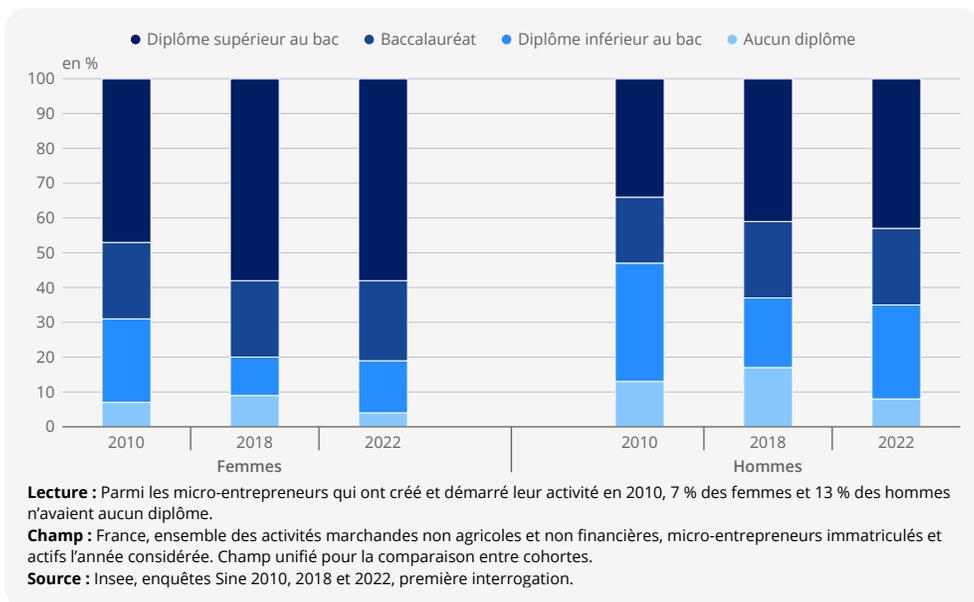
En 2010, 38 % des nouveaux micro-entrepreneurs étaient des femmes. Leur part a augmenté progressivement, si bien qu'en 2022, elles représentent 46 % de ceux qui ont créé et démarré dans l'année. Cette évolution est moins rapide que celle observée parmi les créateurs d'entreprises individuelles.

Les créateurs d'une entreprise sous le régime du micro-entrepreneur sont de plus en plus jeunes, comme les créateurs d'entreprises individuelles classiques, avec cependant peu de différence d'âge entre femmes et hommes. En 2022, un tiers des micro-entrepreneurs ont moins de trente ans, contre un cinquième en 2010.

De même que pour les créateurs d'entreprises individuelles classiques, les micro-entrepreneurs qui ont créé et démarré leur activité en 2022 sont plus diplômés que ceux de 2010, suivant le mouvement d'élévation du niveau de diplôme de l'ensemble de la population ► **figure 7**.

Parmi les nouveaux micro-entrepreneurs aussi, les créatrices sont plus diplômées que les créateurs, mais les diplômées du supérieur sont moins surreprésentées que chez les créatrices d'entreprises individuelles. Près de la moitié des femmes ayant démarré une activité en tant qu'auto-entrepreneuses en 2010 possédaient un diplôme du supérieur, contre un tiers des hommes. En 2022, 58 % des nouvelles micro-entrepreneuses sont diplômées du supérieur, contre 43 % des hommes.

► 7. Répartition par diplôme des micro-entrepreneurs qui ont créé et démarré leur activité dans l'année, selon le sexe



L'année 2018 est marquée par un phénomène ponctuel dans le secteur des transports où la part des diplômés du supérieur a doublé (36 %), avant de revenir en 2022 à un niveau comparable à celui de 2010 (respectivement 21 % et 19 %). En 2018, les nouveaux micro-entrepreneurs étaient plus souvent étudiants (27 %) qu'en 2010 (2 %) et 2022 (18 %). Ce phénomène est lié au développement de l'activité de livraison à domicile, qui a séduit les étudiants à la recherche d'un revenu en parallèle de leurs études. En effet, dans cette activité 38 % des micro-entrepreneurs immatriculés étaient étudiants en 2018, contre 7 % en 2010 et 23 % en 2022.

En 2022 comme en 2010, un cinquième des créations par les micro-entrepreneurs dans le secteur des activités scientifiques et techniques

Les micro-entrepreneurs qui démarrent exercent dans quatre secteurs d'activités principaux : les activités spécialisées, scientifiques et techniques, le commerce, les services aux ménages et la construction. En 2010, ces quatre domaines représentaient 63 % des créations dont l'activité a démarré dans l'année. Douze ans plus tard, ils regroupent seulement un peu plus de la moitié des créations (54 %), d'autres secteurs ayant vu leur poids augmenter, en particulier celui des transports (+5 points).

En 2022, 20 % des nouveaux micro-entrepreneurs ont lancé une activité dans le secteur des activités scientifiques et techniques. Comme en 2010, ce secteur d'activité reste le plus répandu parmi les créateurs sous ce régime, et son poids est stable dans le temps. Dans ce secteur, quatre micro-entrepreneurs sur dix travaillent dans le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, activité la plus fréquente. Les services aux ménages représentent aussi une part constante des activités démarrées au fil du temps (13 % à 14 %).

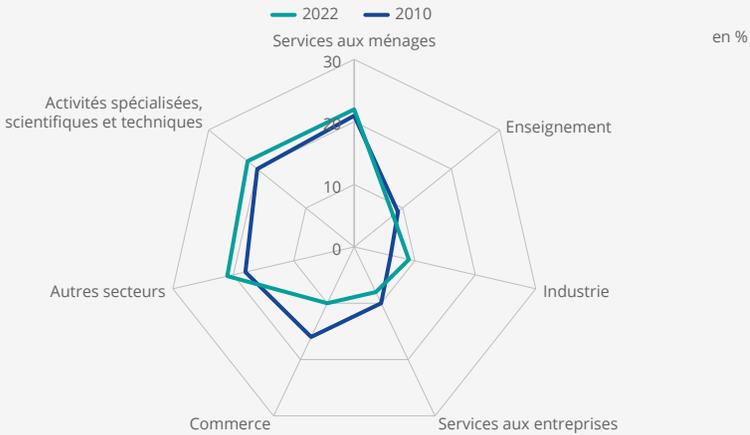
Le commerce ne représente plus qu'une création sur dix pour les femmes micro-entrepreneurs, une sur huit chez les hommes

Parmi les projets lancés par des femmes, deux secteurs sont privilégiés avec 22 % des créations en 2022 sous le régime du micro-entrepreneur : les services aux ménages (services à la personne,

soins de beauté, coiffure, etc.) et les activités spécialisées, scientifiques et techniques, qui six fois sur dix relèvent d'activités de conseil (affaires et de gestion ; relations publiques et communication)
 ► **figure 8.**

► **8. Poids des différents secteurs d'activités dans les entreprises créées sous le régime du micro-entrepreneur**

a. Femmes



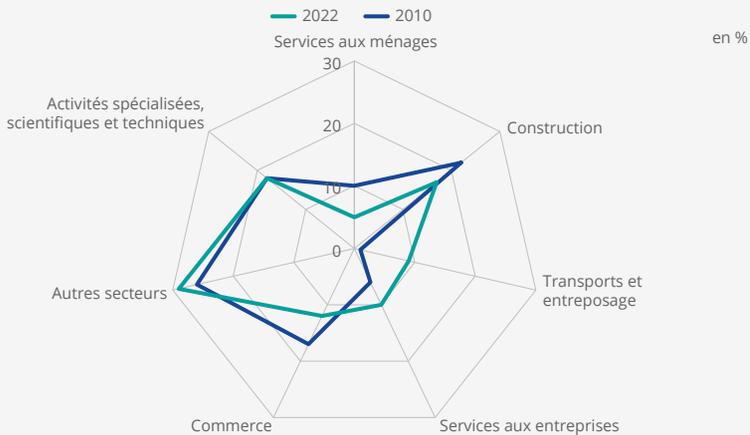
Note : Les six secteurs détaillés sont les plus fréquents pour les femmes en 2010 ou 2022.

Lecture : Parmi les entreprises créées en 2010 par des femmes sous le régime du micro-entrepreneur, 21 % avaient une activité principale dans le secteur des services aux ménages.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles et non financières, micro-entrepreneurs immatriculés et actifs l'année considérée. Champ unifié pour la comparaison entre cohortes.

Source : Insee, enquêtes Sine 2010 et 2022, première interrogation.

b. Hommes



Note : Les six secteurs détaillés sont les plus fréquents pour les hommes en 2010 ou 2022.

Lecture : Parmi les entreprises créées en 2010 par des hommes sous le régime du micro-entrepreneur, 10 % avaient une activité principale dans le secteur des services aux ménages.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles et non financières, micro-entrepreneurs immatriculés et actifs l'année considérée. Champ unifié pour la comparaison entre cohortes.

Source : Insee, enquêtes Sine 2010 et 2022, première interrogation.

En 2010, le commerce concernait une création sur six, pour les femmes comme pour les hommes. En douze ans, son poids a baissé régulièrement, les créations dans le secteur du commerce augmentant de manière moins forte que les créations dans les autres secteurs. Ainsi, en 2022, une création de micro-entrepreneuse sur dix relève de cette activité, et une sur huit chez les micro-entrepreneurs.

Parmi les hommes micro-entrepreneurs, l'évolution la plus forte en douze ans est l'essor du transport. Alors que ce secteur totalisait moins de 1 % des micro-entreprises démarrées en 2010, il en représente 9 % en 2022. En 2022, 75 % des micro-entrepreneurs dans ce secteur exercent une activité de poste et de courrier, qui comprend la livraison à domicile, et 15 % une activité de transports de voyageurs par taxi ou VTC. À l'inverse, le poids de trois secteurs a nettement diminué, de 5 points chacun : celui de la construction, du commerce et des services aux ménages. Pour les services aux ménages, peu choisis par les hommes, cela représente une division par deux. Malgré ce moindre attrait relatif, le nombre de créations reste en hausse dans ces secteurs sur la période. ●

Autrices :

Audrey Baillot (Insee)

Claudie Becquet (Insee)

► Définitions

Une **création d'entreprise** correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production, avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement.

Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales. On parle néanmoins de créations d'entreprises car, au moment de l'immatriculation, il n'est pas possible de déterminer si une unité légale est indépendante ou appartient à un groupe.

Les créations d'entreprises correspondent donc aux unités légales du répertoire Sirene, qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- l'immatriculation d'une nouvelle unité légale avec création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production ;
- l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an ;
- l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- la reprise, par une unité légale nouvellement immatriculée de tout ou partie des activités d'une autre unité légale lorsqu'il n'y a pas de continuité économique entre la situation du cédant et celle du reprenneur. On considère qu'il n'y a pas continuité économique de l'unité légale si, parmi les trois éléments suivants concernant son siège, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'établissement siège, l'activité économique et la localisation.

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Le régime peut concerner des activités commerciales, artisanales ou libérales, à titre principal ou complémentaire. Les professions agricoles ainsi que les professions libérales réglementées sont exclues de ce régime.

À sa création en 2009, le régime était accessible aux entrepreneurs individuels qui exerçaient des activités commerciales de moins de 80 000 euros de chiffres d'affaires, ou des activités libérales ou prestations de services de moins de 32 000 euros de chiffres d'affaires. Au 1^{er} janvier 2018, ces plafonds ont doublé puis ont été légèrement rehaussés en 2020 (+3,6 %). En 2022, ils s'élevaient respectivement à 176 200 euros et 72 600 euros.

Ce régime doit être distingué de la catégorie des microentreprises définie par l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie (LME), qui décrit une entreprise occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

► Sources

Le **dispositif SIDE (Système d'information sur la démographie d'entreprises)** est le système d'information pour la production et la diffusion des données de démographie des entreprises et des établissements. Les créations annuelles d'entreprises en sont issues depuis 2022 et les données des années antérieures ont été réropolées.

Le **système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine)** permet d'observer une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Chaque cohorte est interrogée trois fois au cours des cinq premières années d'activité. La première cohorte de créateurs d'entreprise a été interrogée en 1994. Le champ de l'enquête Sine couvre l'ensemble des créations d'entreprises du premier semestre d'une année N dans l'ensemble des activités économiques marchandes non agricoles. Cette étude mobilise la première interrogation, soit l'enquête réalisée l'année de la création, pour quatre cohortes d'entreprises créées en 2002, 2010, 2018 et 2022. Cette première interrogation s'intéresse au profil du créateur d'entreprise et au lancement de son projet. La cohorte 2010 est la première du dispositif qui inclut l'interrogation des micro-entrepreneurs. Jusqu'à la cohorte 2018, les échantillons sont issus de Sirene. La cohorte 2022 est tirée dans SIDE.

Afin d'assurer des résultats comparables entre les quatre cohortes mobilisées, le champ retenu a été unifié. Il est restreint aux entreprises actives à la fin de l'année de la création, et dans le champ de la démographie d'entreprises 2008 basée sur Sirene 3, selon les concepts du dispositif précédent, le Répertoire des entreprises et des établissements. Il s'agit des unités exploitantes du secteur marchand non agricole, hors activités financières et d'assurance. Du fait de cette harmonisation, les résultats peuvent s'écarter de ceux exploitant la même source.

► Pour en savoir plus

Becquet C., Richet D., « Les créateurs d'entreprise en 2022 – Huit créateurs d'entreprise sur dix fondent une entreprise pour la première fois », Insee Première n° 2007, juillet 2024.